



L'université est une chance, saisissons-la !

**Faculté des arts
& sciences humaines**

**LIVRET
DES ÉTUDES**

› Licence

Philosophie

Licence de philosophie

Livret pédagogique

Année 2026-2027



La chouette d'Athènes, déesse de la sagesse
(monnaie du V^e siècle, Musée des Beaux-Arts de Lyon)

Directeur du Département : Eric POMMIER

Responsable de Licence : Eric POMMIER

Secrétariat de Licence :

Isabelle Peronnet, bureau 118 – tel. : 02 47 36 67 76

Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h / 13h30-16h30,

Fermé les mercredis après-midi et vendredis après-midi

Sommaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027	3
I. PRESENTATION DE LA FACULTE D'ARTS ET SCIENCES HUMAINES	4
II- LES ETUDES DE PHILOSOPHIE	6
A- PRESENTATION DU DEPARTEMENT.....	6
B- PRESENTATION DE LA LICENCE.....	8
C- ORGANISATION PEDAGOGIQUE	9
C1- Semestre 1 et semestre 2.....	9
C2- Semestre 3 et semestre 4.....	10
C3- Semestre 5 et semestre 6.....	11
D. MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES	12
D.1 L1 Semestre 1	12
D.2 L1 Semestre 2.....	13
D.3 L2 Semestre 3.....	14
D.4 L2 Semestre 4.....	15
D.5 L1 Semestre 5.....	16
D.6 L1 Semestre 6.....	17
Validation d'une année de Licence et Rattrapages	20
E- DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE.....	20
Semestre 1	20
Semestre 2	21
Semestre 3	23
Semestre 4	23
Semestre 5	24
Semestre 6	25

Calendrier universitaire 2026-2027

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Licence 1 : 2 Septembre 2026 – 10h Licence 2 & 3 : 2 Septembre 2025 – 12h AMPHI C
Début des cours	A partir du Lundi 7 Septembre 2026
Pause pédagogique	Du Lundi 26 Octobre au Dimanche 1 ^{er} Novembre 2026 inclus
Examens (selon les filières)	Du Lundi 14 Décembre 2026 au Vendredi 18 Décembre 2026 et Vendredi Lundi 4 janvier 2027 au Samedi 9 Janvier 2027
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du Samedi 19 Décembre 2026 au Dimanche 3 janvier 2027 inclus
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	Le Lundi 11 Janvier 2027
Délibérations du premier semestre	Du Lundi 8 Février 2027 au Vendredi 12 Février 2027
Pause pédagogique (fermeture des locaux sauf bibliothèques universitaires)	Du Samedi 27 Février 2027 au Dimanche 7 Mars 2027 inclus
Pause pédagogique du printemps	Du samedi 24 Avril 2027 au Dimanche 2 Mai 2027 inclus
Examens	Du Lundi 19 Avril 2027 au 24 Avril 2027 et du Lundi 2 Mai 2027 au Mercredi 12 Mai 2027
Délibérations du second semestre	Du 31 Mai 2027 au 4 juin 2027
Examens de rattrapage	Du Lundi 14 Juin 2027 au Vendredi 25 Juin 2027
Délibérations des sessions de rattrapages	Du 1 ^{er} Juillet 2027 au 6 juillet 2027
Congés d'été (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 26 Juillet 2027 au 16 Août 2027

I - Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche ART ET SCIENCES HUMAINES

La faculté des arts et des sciences humaines est une unité de formation et de recherche (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

• La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directrice : Mme Lucie GAUGAIN

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel seclash@univ-tours.fr

• Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Le service de scolarité est situé au 1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignement libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

Bureau 117, 1^{er} étage
Tél : 02 47 36 65 35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45
fermeture au public le lundi matin
et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,
courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

■ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr, en laissant un n° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

• Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

- **Mission Égalité et prévention des violences sexistes et sexuelles**

La Mission Égalité de l'Université de Tours travaille à mettre en œuvre et à faire respecter les principes d'égalité, de parité et de mixité dans l'établissement et à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir étudier en toute sérénité.

Cellules d'écoute de l'université de Tours

Victimes ou témoins, ne restez pas seul-es : l'Université s'engage à vos côtés contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement, cyberharcèlement, discriminations, conflits.

Des cellules d'écoute dédiées, au fonctionnement collégial, composées de personnels, de professionnels, d'étudiantes et d'étudiants formés à ces thématiques peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

2 adresses pour demander de l'aide :

vss@univ-tours.fr (contre les violences sexistes et sexuelles)

stop-discr.etu@univ-tours.fr (contre les discriminations et les harcèlements)

Correspondant-es Égalité

Ce sont des personnels présents dans les composantes, les BU, le SSU et les services centraux, à votre disposition pour toute question en lien avec les questions d'égalité à l'Université. Comment les contacter ? <https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-egalite/les-correspondantes-et-correspondants-egalite>

III - Les études de PHILOSOPHIE

A – Présentation du département de philosophie

Direction du département :

Eric POMMIER (eric.pommier@univ-tours.fr)

Adresse du département :

Département de Philosophie, UFR Arts et Sciences humaines

Site des Tanneurs

3 rue des Tanneurs, 37041 Tours cedex

Secrétariat pédagogique de la licence :

Isabelle Peronnet : isabelle.peronnet@univ-tours.fr

Bureau 118 - tel. : 02 47 36 67 76

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h00-12h00 et 13h30-16h30

Fermeture les mercredis après-midi et les vendredis après-midi.

Liste et coordonnées des responsables de diplôme et des enseignants

- Responsables de la Licence de Philosophie : Monsieur Eric POMMIER : eric.pommier@univ-tours.fr
- Responsable de la Licence 1^{ère} année : Monsieur Jean QUETIER : jean.quetier@univ-tours.fr
- Responsable de la Licence 2^e année : Monsieur Alain SEGUY-DUCLOT : alain.seguy-duclot@univ-tours.fr
- Responsable de la Licence 3^{ème} année : Monsieur Eric POMMIER : eric.pommier@univ-tours.fr
- Responsable Erasmus : Monsieur Jean QUETIER et Madame Fosca MARIANI ZINI : jean.quetier@univ-tours.fr et fosca.mariani@univ-tours.fr
- Responsable des enseignements d'anglais pour L1-L2-L3 : Thady MACNAMARA : thady.macnamara@univ-tours.fr
- Direction des concours : Jean QUETIER : jean.quetier@univ-tours.fr

Liste des enseignants :

Enseignants titulaires		Enseignants chargés de cours	
Fosca MARIANI ZINI	PR	Marie-Camille BEIGNET	CC
Pascal NOUVEL	PR	Nathalie CROS	CC
Eric POMMIER	PR	Marthe DE CARPENTIER	CC
Laurent GERBIER	MCF-HDR	Matthias DELIGNIERE	CC
Pascale GILLOT	MCF-HDR	Nicolas FOUASSIER	Doctorant
Jean QUETIER	MCF	Luigi GARAFFA	ATER Médecine
Alain SEGUY-DUCLOT	MCF-HDR	François GUIGNARD	Doctorant
Arthur CAILLE	ATER	Bruno HUEBER	CC
Dinh-Vinh COLOMBAN	ATER	Antoine PARLEBAS	CC
Marion KRAFFT	ATER	Frank SMITH	CC
		Cécilia TARASCO	CC
		Sylvain THEULLE	CC
		Anne-Perrine TRANCHANT	CC
		Vincent VABOIS	CC
		Stanislas VAUZAC	CC
		Tom VAXELAIRE	CC
		Bibliothécaire :	
		Anaëlle Chambaret Gigot	Etudiante
		Tuteurs :	
		Marius DUPONT	Etudiant
		Sarah ORERO	Etudiante

Bibliothèque

Le département dispose d'une bibliothèque de section, située au quatrième étage du bâtiment Tanneurs, salle 422. La bibliothèque possède plusieurs milliers d'ouvrages consultables sur place ou accessibles au prêt ; elle dispose de deux salles de travail. Les horaires d'ouverture sont affichés au quatrième étage devant la salle. La bibliothèque est administrée au quotidien par un tuteur étudiant.

Responsable : Anaëlle CHAMBARET GIGOT : anaelle.chambaretgigot@etu.univ-tours.fr

Tuteurs pédagogiques :

Marius DUPONT : marius.dupont@etu.univ-tours.fr

Sarah ORERO : sarah.orero@etu.univ-tours.fr

La Licence de philosophie offre, à l'Université de Tours, une formation généraliste permettant à la fois d'acquérir une culture classique dans le domaine de la philosophie et de s'initier aux méthodes proprement philosophiques (dissertation, explication de texte, lecture d'un texte philosophique, débat, etc.). Elle propose dans ses modules 3 un renforcement disciplinaire en 1^e année, une ouverture disciplinaire en 2^e année, et une spécialisation disciplinaire en 3^e année, permettant de préparer l'orientation après la licence. Tout au long de sa formation, l'étudiant-e suivra un module de « Compétences transversales » (MODULE 4), composé d'un enseignement de langue vivante, d'un cours portant sur les langues et civilisations dans l'Antiquité (latin ou grec) ainsi que d'un TD dans le domaine de la recherche documentaire (s'appuyer sur des documents pour s'exprimer/apprendre à lire un texte ou un document, etc.).

Les enseignements allient un travail de philosophie générale portant sur des grands thèmes ou problèmes de la philosophie à un apprentissage de l'histoire de la philosophie. Au fil des semestres, l'étudiant-e sera initié-e aux différentes périodes de cette histoire (philosophie de l'Antiquité, philosophie médiévale et renaissance, philosophie moderne, philosophie contemporaine) tout en se familiarisant avec ses grands domaines (philosophie morale, politique, philosophie des sciences, métaphysique, philosophie de l'art, etc.).

Au cours des semestres 3 à 6, l'étudiant-e se verra offrir un module de spécialisation dans le domaine de la philosophie lui permettant d'affiner ses connaissances et de se familiariser avec les enjeux contemporains de la discipline.

Les débouchés ouverts par les études en licence de philosophie sont larges. Elles peuvent donner lieu à l'inscription dans un Master de philosophie mais aussi permettre d'accéder à d'autres types de Master. Si les étudiants peuvent vouloir s'orienter vers la recherche en philosophie ou l'enseignement de la philosophie, ils peuvent également se tourner vers le journalisme, les métiers de la culture, du patrimoine, des bibliothèques, ou encore préparer des concours administratifs. En effet, la licence de philosophie propose une formation exigeante qui, si elle livre des connaissances dans le domaine de la philosophie, permet également d'acquérir une très bonne maîtrise dans l'expression écrite et orale des idées et une très solide culture générale. Apprendre à argumenter, à organiser ses idées, à les défendre, à les nuancer constitue un atout de taille pour la suite des études et pour aborder toutes sortes de formations reposant sur la maîtrise écrite et orale de la langue et de la pensée.

C- organisation pédagogique

C1- Semestre 1 et semestre 2

			Poids		Heures	
			Coe ff.	ECTS	CM	TD
Semestre 1			30	30	144	126
M1.1 Histoire de la philosophie 1 : philosophie antique			8	8	48	12
		EP1.1.1 Philosophie grecque	3	3	24	
		EP1.1.2 Philosophie latine	3	3	24	
		EP1.1.3 Commentaire de textes antiques	2	2		12
M1.2 Concepts et problèmes de la philosophie 1 : philosophie générale			8	8	48	12
		EP1.2.1 Philosophie générale	4	4	20	12
		EP1.2.2 Métaphysique	4	4	20	12
		EP1.2.3 Dissertation de philosophie générale	2	2		12
M1.3 Renforcement 1			8	8	48	12
		EP1.3.1 Concepts de la philosophie	3	3	24	
		EP1.3.2 Texte de la philosophie	3	3	24	
		EP1.3.3 Méthodologie de l'explication de textes	2	2		12
M1.4 Compétences transversales			6	6		90
		EP1.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)	2	2		18
		EP1.4.1a Langues modernes : anglais	2	2		18
		EP1.4.1b Langues modernes : allemand	2	2		18
		EP1.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)	2	2		18
		EP1.4.2a Langues anciennes : latin	2	2		18
		EP1.4.2b Langues anciennes : grec	2	2		18
		EP1.4.3 Compétences documentaires	2	2		18
Semestre 2			30	30	146	128
M2.1 Histoire de la philosophie 2 : philosophie moderne			8	8	48	12
		EP2.1.1 Philosophie de l'âge classique	3	3	24	
		EP2.1.2 Philosophie des Lumières	3	3	24	
		EP2.1.3 Commentaire de textes modernes	2	2		12
M2.2 Concepts et problèmes de la philosophie 2 : philosophie pratique			8	8	48	12
		EP2.2.1 Philosophie morale	3	3	24	
		EP2.2.2 Philosophie politique	3	3	24	
		EP2.2.3 Dissertation de philosophie générale	2	2		12
M2.3 Renforcement 2			8	8	48	12
		EP2.3.1 Concepts de la philosophie	3	3	24	
		EP2.3.2 Textes de la philosophie	3	3	24	
		EP2.3.3 Méthodologie de la dissertation	2	2		12
M2.4 Compétences transversales 2			6	6	2	92
		EP2.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)	2	2		18
		EP2.4.1a Langues modernes : anglais	2	2		18
		EP2.4.1b Langues modernes : allemand	2	2		18
		EP2.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)	2	2		18
		EP2.4.2a Langues anciennes : latin	2	2		18
		EP2.4.2b Langues anciennes : grec	2	2		18
		EP2.4.3 Apprendre à débattre	2	2		18
		EP2.4.4 MOBIL		0	2	2

		Coeff.	ECTS	CM	TD
Semestre 3		30		144	136
M3.1	Histoire de la philosophie 3 : philosophie contemporaine	8		48	12
	EP3.1.1 Philosophie du XIXe	3	3	24	
	EP3.1.2 Nouveaux enjeux de la philosophie	3	3	24	
	EP3.1.3 Commentaire de textes contemporains	2	2		12
M3.2	Concepts et problèmes de la philosophie 3 : philosophie de l'art	8	8	48	12
	EP3.2.1 Philosophie de l'art	3	3	24	
	EP3.2.2 Esthétique	3	3	24	
	EP3.2.3 Dissertation de philosophie de l'art	2	2		12
M3.3	Ouverture 1	8	8	48	12
	EP3.3.1 Théorie sociale	3	3	24	
	EP3.3.2 Nature et société	3	3	24	
	EP3.3.3 Texte et documents de la philosophie sociale	2	2		12
M3.4	Compétences transversales 3	6	6		100
	EP3.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)	2	2		18
	EP3.4.1a Langues modernes : anglais	2	2		18
	EP3.4.1b Langues modernes : allemand	2	2		18
	EP3.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)	1	1		18
	EP3.4.2a Langues anciennes : latin	1	1		18
	EP3.4.2b Langues anciennes : grec	1	1		18
	EP3.4.3 Compétences documentaires	1	1		18
	EP3.4.4 Transition écologique et sociale	2	2		10
Semestre 4		30	30	144	144
M4.1	Histoire de la philosophie 4 : philosophie antique, médiévale, renaissance	8	8	48	12
	EP4.1.1 Philosophie antique	3	3	24	
	EP4.1.2 Philosophie médiévale ou renaissance	3	3	24	
	EP4.1.3 Commentaire de textes médiévaux ou renaissants	2	2		12
M4.2	Concepts et problèmes de la philosophie 4 : philosophie politique	8	8	48	12
	EP4.2.1 Philosophie politique	3	3	24	
	EP4.2.2 Philosophie du droit	3	3	24	
	EP4.2.3 Dissertation de philosophie politique	2	2		12
M4.3	Ouverture 2	8	8	48	12
	EP4.3.1 Philosophie de la création artistique	3	3	24	
	EP4.3.2 Philosophie de la culture	3	3	24	
	EP4.3.3 Etude d'un medium culturel	2	2		12
M4.4	Compétences transversales 4	6	6		108
	EP4.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)	1	1		18
	EP4.4.1a Langues modernes : anglais	1	1		18
	EP4.4.1b Langues modernes : allemand	1	1		18
	EP4.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)	1	1		18
	EP4.4.2a Langues anciennes : latin	1	1		18
	EP4.4.2b Langues anciennes : grec	1	1		18
	EP4.4.3 Apprendre à débattre	2	2		18
	EP4.4.4 MOBIL			2	2
	EP4.4.5 PIX	2	2		18

C3- Semestre 5 et semestre 6

		Coeff.	ECTS	CM	TD
Semestre 5		30	30	146	80
M5.1 Histoire de la philosophie 5 : philosophie renaissante et moderne		8	8	48	12
	EP5.1.1 Philosophie de l'humanisme	3	3	24	
	EP5.1.2 Philosophie moderne	3	3	24	
	EP5.1.3 Commentaire de textes modernes	2	2		12
M5.2 Concepts et problèmes de la philosophie 5 : philosophie de la connaissance et des sciences		8	8	48	12
	EP5.2.1 Théorie de la connaissance	3	3	24	
	EP5.2.2 Philosophie des sciences	3	3	24	
	EP5.2.3 Dissertation de philosophie de la connaissance	2	2		12
M5.3 Spécialisation : philosophie des sciences humaines		8	8	48	
	EP5.3.1 Philosophie de l'esprit et psychologie	3	3	24	
	EP5.3.2 Philosophie des sciences humaines	3	3	24	
	EP5.3.3 Ouverture professionnelle				
	EP5.3.3a Méthodologie des épreuves de concours	2	2		12
	EP5.3.3b Stage	2	2		18
M5.4 Compétences transversales 5		6	6	2	56
	EP5.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)	2	2		18
	EP5.4.1a Langues modernes : anglais	2	2		18
	EP5.4.1b Langues modernes : allemand	2	2		18
	EP5.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)	2	2		18
	EP5.4.2a Langues anciennes : latin	2	2		18
	EP5.4.2b Langues anciennes : grec	2	2		18
	EP5.4.3 Compétences documentaires	2	2		18
	EP5.4.4 MOBIL		0	2	2
Semestre 6		30	30	144	126
M6.1 Histoire de la philosophie 6 : philosophie contemporaine		8	8	48	12
	EP6.1.1 Philosophie du XXe et XXIe	3	3	24	
	EP6.1.2 Philosophie du langage	3	3	24	
	EP6.1.3 Commentaires de textes contemporains	2	2		12
M6.2 Concepts et problèmes de la philosophie 6 : philosophie générale		8	8	48	12
	EP6.2.1 Philosophie générale	3	3	24	
	EP6.2.2 Actualité de la métaphysique	3	3	24	
	EP6.2.3 Dissertation de philosophie générale	2	2		12
M6.3 Spécialisation : philosophie des sciences du vivant		8	8	48	30
	EP6.3.1 Philosophie de la biologie et de la médecine	3	3	24	
	EP6.3.2 Philosophie de l'environnement	3	3	24	
	EP6.3 Ouverture professionnelle				
	EP6.3.3a Méthodologie des épreuves de concours	2	2		12
	EP6.3.3b Stage	2	2		18
M6.4 Compétences transversales 6		6	6		72
	EP6.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)	1	1		18
	EP6.4.1a/ EP6.4.1b Langues modernes : anglais/allemand	1	1		18
	EP6.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)	1	1		18
	EP6.4.2a/ EP6.4.2b Langues anciennes : latin/grec	1	1		18
	EP6.4.3 Apprendre à débattre	2	2		18
	EP6.4.4 CERCIP	2	2		18

D. Modalités de contrôle de connaissances

D.1 L1 Semestre 1

			Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S1														
M1.1 Histoire de la philosophie 1 : philosophie antique														
	EP1.1.1 Philosophie grecque		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP1.1.2 Philosophie latine		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP1.1.3 Commentaire de textes antiques		CC	E		Avec EP 1.1.1			ET	E		Avec EP 1.1.1		
M1.2 Concepts et problèmes de la philosophie 1 : philosophie générale														
	EP1.2.1 Philosophie générale		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP1.2.2 Métaphysique		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP1.2.3 Dissertation de philosophie générale		CC	E		Avec EP 1.2.1			ET	E	04:00	Avec EP 1.2.1		
M1.3 Renforcement 1														
	EP1.3.1 Concepts de la philosophie		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP1.3.2 Textes de la philosophie		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP1.3.3 Méthodologie de l'explication de textes		CC	E	02:00	Avec EP 1.3.2			ET	E	02:00	Avec EP 1.3.2		
M1.4 Compétences transversales 1														
	EP1.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)													
	EP1.4.1a Langues modernes : anglais		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	00:30	ET	O	00:30
	EP1.4.1b Langues modernes : allemand		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	00:30	ET	O	00:30
	EP1.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)													
	EP1.4.2a Langues anciennes : latin		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP1.4.2b Langues anciennes : grec		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP1.4.3 Compétences documentaires		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00

			Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S3														
M2.1 Histoire de la philosophie 2 : philosophie moderne														
	EP2.1.1 Philosophie de l'âge classique		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP2.1.2 Philosophie des Lumières		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP2.1.3 Commentaire de textes modernes		CC	E		Avec EP 2.1.1			ET	E	02:00	Avec EP 2.1.1		
M2.2 Concepts et problèmes de la philosophie 2 : philosophie pratique														
	EP2.2.1 Philosophie morale		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP2.2.2 Philosophie politique		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP2.2.3 Dissertation de philosophie générale		CC	E		Avec EP 2.2.1			ET	E	04:00	Avec EP 2.2.1		
M1.3 Renforcement 2														
	EP2.3.1 Concepts de la philosophie		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP2.3.2 Textes de la philosophie		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP2.3.3 Méthodologie de la dissertation		CC	E		Avec EP 2.3.1						Avec EP 2.3.1		
M1.4 Compétences transversales 2														
	EP2.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)													
	EP2.4.1a Langues modernes : anglais		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP2.4.1b Langues modernes : allemand		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP2.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)													
	EP2.4.2a Langues anciennes : latin		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	04:00	ET	E	01:00
	EP2.4.2b Langues anciennes : grec		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	04:00	ET	E	01:00
	EP2.4.3 Compétences documentaires		CC	O		ET	O	00:30	ET	O	01:00	ET	O	00:30
	EP2.4.3 Apprendre à débattre		CC	QP					CC	QP				
	EP2.4.4 MOBIL		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30

D.3 L2 Semestre 3

			Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S3														
M3.1 Histoire de la philosophie 3 : philosophie contemporaine														
	EP3.1.1 Philosophie du XIXe		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP3.1.2 Nouveaux enjeux de la philosophie		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP3.1.3 Commentaire de textes contemporains		CC	E		Avec EP 3.1.2			ET	E	04:00	Avec EP 3.1.2		
M3.2 Concepts et problèmes de la philosophie 3 : philosophie de l'art														
	EP3.2.1 Philosophie de l'art		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP3.2.2 Esthétique		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP3.2.3 Dissertation de philosophie de l'art		CC	E		Avec EP 3.2.1			ET	E	04:00	Avec EP 3.2.1		
M3.3 Ouverture 1														
	EP3.3.1 Théorie sociale		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP3.3.2 Nature et société		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP3.3.3 Texte et documents de la philosophie sociale		CC	E		Avec EP 3.3.1			ET	E	04:00	Avec EP 3.3.1		
M3.4 Compétences transversales 3														
	EP3.4.1 Langues modernes		CC											
	EP3.4.1a Langues modernes : anglais		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
	EP3.4.1b Langues modernes : allemand		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
	EP3.4.2 Langues anciennes													
	EP3.4.2a Langues anciennes : latin		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP3.4.2b Langues anciennes : grec		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP3.4.3 Compétences documentaires		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP3.4.4 Transition écologique et sociale		CC	E		ET	E	01:00	CC	E	01:00	ET	E	01:00
	EP2.4.4 MOBIL		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30

			Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S4														
M4.1 Histoire de la philosophie 4 : philosophie antique, médiévale, renaissance														
	EP4.1.1 Philosophie antique		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP4.1.2 Philosophie médiévale ou renaissance		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP4.1.3 Commentaire de textes médiévaux ou renaissants		CC	E		Avec EP 4.1.2			ET	E	04:00	Avec EP 4.1.2		
M4.2 Concepts et problèmes de la philosophie 4 : philosophie politique														
	EP4.2.1 Philosophie politique		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP4.2.2 Philosophie du droit		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP4.2.3 Dissertation de philosophie politique		CC	E		Avec EP 4.2.1			ET	E	04:00	Avec EP 4.2.1		
M4.3 Ouverture 2														
	EP4.3.1 Philosophie de la création artistique		CC	E	04:00	ET	E	02:00	ET	E	04:00	ET	E	02:00
	EP4.3.2 Philosophie de la culture		CC	E	04:00	ET	E	02:00	ET	E	04:00	ET	E	02:00
	EP4.3.3 Etude d'un medium culturel		CC	E		Avec EP 4.3.2.			ET	E	04:00	Avec EP 4.3.2		
M4.4 Compétences transversales 4														
	EP4.4.1 Langues modernes													
	EP4.4.1a Langues modernes : anglais		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E		ET	O	00:30
	EP4.4.1b Langues modernes : allemand		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E		ET	O	00:30
	EP4.4.2 Langues anciennes													
	EP4.4.2a Langues anciennes : latin		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP4.4.2b Langues anciennes : grec		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP4.4.3 Apprendre à débattre		CC	E & O		ET	O	00:20	ET	E	00:20	ET	O	00:20
	EP4.4.4 MOBIL		CC	QP		CC	QP		CC	QP		CC	QP	
	EP4.4.5 PIX													

			Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S5														
M5.1 Histoire de la philosophie 5 : philosophie renaissance et moderne														
	EP5.1.1 Philosophie de l'humanisme		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP5.1.2 Philosophie moderne		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP5.1.3 Commentaire de textes modernes		CC	E		Avec EP 5.1.2			ET	E	04:00	Avec EP 5.1.2		
M5.2 Concepts et problèmes de la philosophie 5 : philosophie de la connaissance et des sciences														
	EP5.2.1 Théorie de la connaissance		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP5.2.2 Philosophie des sciences		CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP5.2.3 Dissertation de philosophie de la connaissance		CC	E		Avec EP 5.2.1			ET	E	04:00	Avec EP 5.2.1		
M5.3 Spécialisation : philosophie des sciences humaines														
	EP5.3.1 Philosophie de l'esprit et psychologie		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP5.3.2 Philosophie des sciences humaines		CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP5.3.3 Ouverture professionnelle													
	EP5.3.3a Méthodologie des épreuves de concours		CC	E	04:00	ET	E	04:00	ET	E	04:00	ET	E	04:00
	EP5.3.3b Stage		CC	QP		CC	QP		CC	QP		CC	QP	
M5.4 Compétences transversales 5														
	EP5.4.1 Langues modernes													
	EP5.4.1a Langues modernes : anglais		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
	EP5.4.1b Langues modernes : allemand		CC	E & O		ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
	EP5.4.2 Langues anciennes													
	EP5.4.2a Langues anciennes : latin		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP5.4.2b Langues anciennes : grec		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP5.4.3 Compétences documentaires		CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00

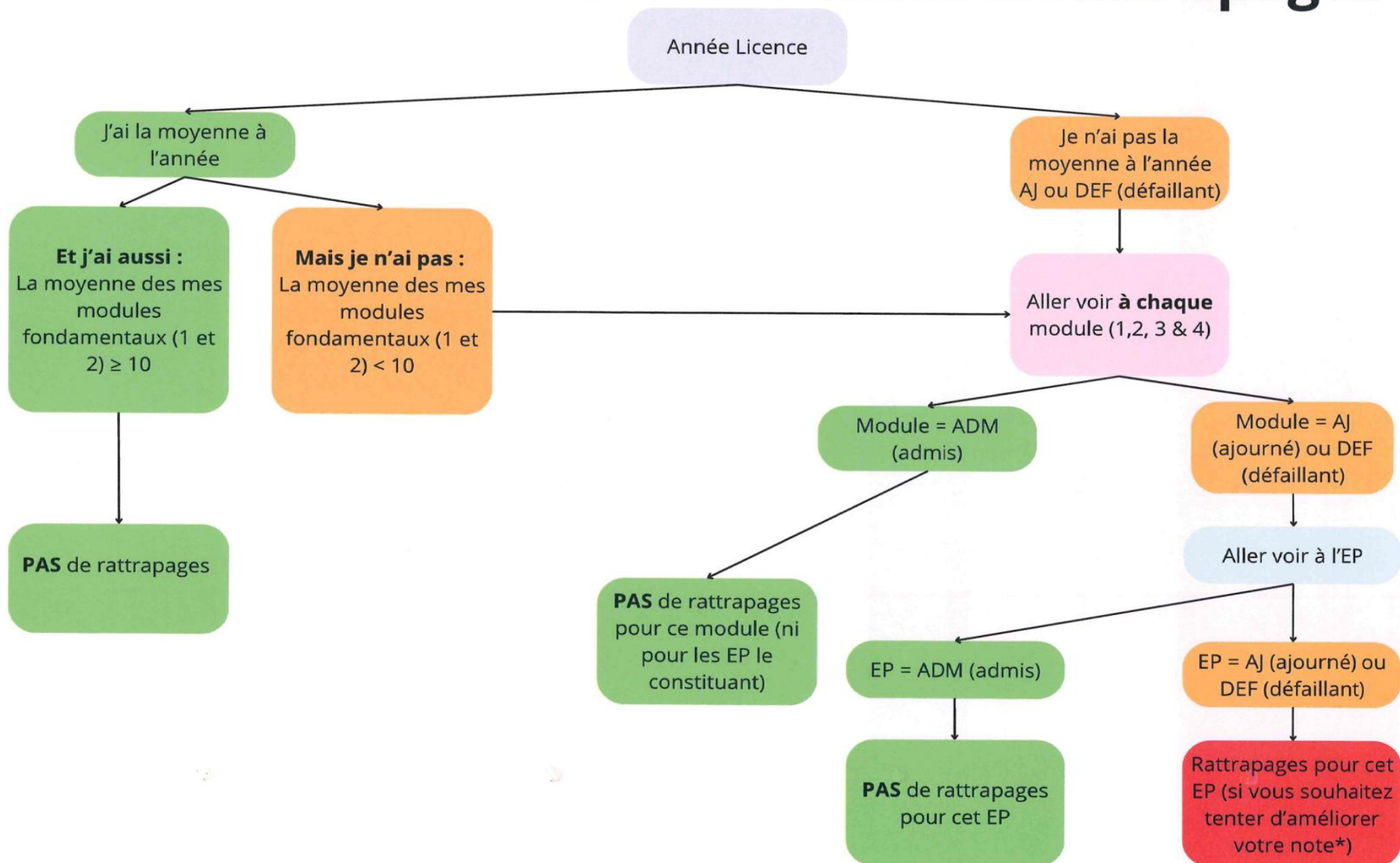
EP5.4.4 MOBIL	CC	QP		CC	QP		CC	QP		CC		
---------------	----	----	--	----	----	--	----	----	--	----	--	--

D.6 L1 Semestre 6

		Régime général						Régime spécial d'études					
		Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S6													
M6.1 Histoire de la philosophie 6 : philosophie contemporaine													
	EP6.1.1 Philosophie du XXe et XXIe	CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP6.1.2 Philosophie du langage	CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP6.1.3 Commentaires de textes contemporains	CC	E		Avec EP 6.1.1			ET	E	04:00	Avec EP 6.1.1		
M6.2 Concepts et problèmes de la philosophie 6 : philosophie générale													
	EP6.2.1 Philosophie générale	CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP6.2.2 Actualité de la métaphysique	CC	E	04:00	ET	O	00:30	ET	E	04:00	ET	O	00:30
	EP6.2.3 Dissertation de philosophie générale	CC	E		Avec EP 6.2.1			ET	E	04:00	Avec EP 6.2.1		
M6.3 Spécialisation : philosophie des sciences du vivant													
	EP6.3.1 Philosophie de la biologie et de la médecine	CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP6.3.2 Philosophie de l'environnement	CC	E	04:00	ET	E	02:00	CC	E	04:00	ET	E	02:00
	EP6.3 Ouverture professionnelle												
	EP6.3.3a Méthodologie des épreuves de concours	CC	E	04:00	ET	E	04:00	ET	E	04:00	ET	E	04:00
	EP6.3.3b Stage	CC	QP		CC	QP		CC	QP		CC	QP	
M6.4 Compétences transversales 6													
	EP6.4.1 Langues modernes												
	EP6.4.1a Langues modernes : anglais	CC	E & O	00:30	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
	EP6.4.1b Langues modernes : allemand	CC	E & O	00:30	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
	EP6.4.2 Langues anciennes												
	EP6.4.2a Langues anciennes : latin	CC	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP6.4.2b Langues anciennes : grec	CC	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00

EP6.4.3 Apprendre à débattre		CC	E & O	00:30	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
EP6.4.4 CERCIP		CC	QP	01:00	ET	E	01:00	CC	QP		ET	E	01:00

Validation d'une année licence & rattrapages



* quelle que soit votre note aux rattrapages, elle écrasera la note obtenue en première session

E – Descriptif des enseignements de la licence

Semestre 1

M1.1 Histoire de la philosophie 1 : philosophie antique

EP1.1.1 Philosophie grecque :

Cet enseignement propose de s'initier à la philosophie grecque antique, à la fois de la période classique et de la période hellénistique. Il permettra de découvrir par exemple la philosophie de Platon ou celle d'Aristote, mais aussi d'Epicure.

EP1.1.2 Philosophie latine :

Cet enseignement propose de s'initier à la philosophie latine de l'Antiquité, par exemple à la pensée de Lucrèce ou de Sénèque, mais aussi de découvrir toute une tradition de pensée qui s'est écrite en latin. Le cours pourrait ainsi porter également sur des textes comme celui des Confessions d'Augustin.

EP1.1.3 Commentaire de textes antiques

Ce TD permet d'approfondir la découverte de la philosophie antique à partir de la lecture de grands textes de la culture antique grecque ou latine.

M1.2 Concepts et problèmes de la philosophie 1 : philosophie générale

EP1.2.1 Philosophie générale :

Cet enseignement permet de s'initier à une réflexion philosophique transversale qui aborde les textes et les auteurs à partir de questions ou de thèmes. Le cours pourrait ainsi aussi bien porter sur la notion de désir ou de vérité que sur des questions comme "qu'est-ce qu'une culture ?" ou "Que signifie choisir ?"

EP1.2.2 Métaphysique :

Cet enseignement permet de découvrir ce que signifie en philosophie la démarche métaphysique. Qu'est-ce qu'une pensée métaphysique ? Il existe différentes traditions métaphysiques et le cours pourra porter aussi bien sur la métaphysique aristotélicienne, la métaphysique de Descartes ou sur des représentants contemporains de la tradition métaphysique.

EP1.2.3 Dissertation de philosophie générale :

Ce TD permet d'acquérir les bases de la méthodologie de la dissertation philosophique. On s'exercera à l'analyse de sujets, à la construction d'une problématique, à l'élaboration d'un plan.

M1.3 Renforcement 1

EP1.3.1 Concepts de la philosophie :

Ce CM est centré sur le travail du concept et l'analyse conceptuelle qui sont au cœur de la pensée philosophique.

EP1.3.2 Textes de la philosophie :

Ce CM propose d'introduire à de grands textes de l'histoire de la philosophie, classiques dont la connaissance est nécessaire dans une formation initiale en philosophie.

EP1.3.3 Méthodologie de l'explication de textes :

Le TD propose d'initier les étudiants à la méthodologie de l'explication de texte philosophique, distincte de l'explication littéraire et historique des textes.

M1.4 Compétences transversales 1

EP1.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)

EP1.4.1a Langues modernes : anglais

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'anglais tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en anglais, dans la rédaction d'une argumentation en anglais ou dans la conduite d'une discussion.

EP1.4.1b Langues modernes : allemand

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'allemand tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en allemand, dans la rédaction d'une argumentation en allemand ou dans la conduite d'une discussion.

EP1.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)

EP1.4.2a Langues anciennes : latin

Ce TD permet de d'initier à la langue latine par l'apprentissage de la grammaire, du lexique mais aussi par la transmission d'éléments portant sur la culture et la civilisation latines (son histoire, ses mythes, sa religion, etc.). Le cours est conçu pour des débutants, il n'est pas besoin d'avoir étudié le latin pendant ses études secondaires.

EP1.4.2b Langues anciennes : grec

Ce TD permet de d'initier à la langue grecque antique par l'apprentissage de la grammaire, du lexique mais aussi par la transmission d'éléments portant sur la culture et la civilisation grecques (son histoire, ses mythes, sa religion, etc.). Le cours est conçu pour des débutants, il n'est pas besoin d'avoir étudié le grec pendant ses études secondaires.

EP1.4.3 Compétences documentaires :

A travers une présentation de la licence de philosophie et des méthodes du travail universitaire, ce TD proposera une première approche des ressources documentaires avec lesquelles les étudiants seront amenés à travailler en permanence tout au long de leur licence ; organisé en lien avec le SCD, ce TD offre aussi une initiation aux ressources imprimées et numériques de la BU et au fonctionnement des catalogues

Semestre 2

M2.1 Histoire de la philosophie 2 : philosophie moderne

EP2.1.1 Philosophie de l'âge classique :

Ce CM vise à mettre en perspective la philosophie moderne qui s'institue dans le cartésianisme, avec les enjeux de la révolution scientifique du XVIIe siècle à l'âge classique.

EP2.1.2 Philosophie des Lumières :

Ce CM vise à restituer les enjeux fondamentaux de la philosophie du 18e siècle, sous ses aspects indissociablement théoriques, politiques et moraux. La question de l'idéal d'émancipation, par la lumière de la raison étendue au genre humain tout entier, est particulièrement examinée.

EP2.1.3 Commentaire de textes modernes :

Ce TD vise à illustrer quelques points fondamentaux de la philosophie moderne par l'étude et le commentaire de textes précis d'auteurs de cette période.

M2.2 Concepts et problèmes de la philosophie 2 : philosophie pratique

EP2.2.1 Philosophie morale :

Ce CM vise à illustrer quelques points théoriques fondamentaux de la philosophie morale, étudiée à travers la multiplicité de ses courants (philosophie ancienne, philosophie médiévale, philosophie moderne).

EP2.2.2 Philosophie politique :

Ce CM vise à resituer les grands courants de la philosophie politique, dans un cadre historique et théorique, de Platon aux théories contemporaines.

EP2.2.3 Dissertation de philosophie générale :

Ce TD vise à illustrer quelques points fondamentaux de la philosophie moderne par l'étude et le commentaire de textes précis d'auteurs de cette période.

M2.3 Renforcement 2

EP2.3.1 Concepts de la philosophie :

Ce CM est centré sur le travail du concept et l'analyse conceptuelle qui sont au cœur de la pensée philosophique.

EP2.3.2 Textes de la philosophie :

Ce CM propose d'introduire à de grands textes de l'histoire de la philosophie, classiques dont la connaissance est nécessaire dans une formation initiale en philosophie.

EP2.3.3 Méthodologie de la dissertation :

Ce TD propose un premier approfondissement méthodologique de la dissertation, exercice incontournable en philosophie. Il met l'accent sur l'importance de l'analyse du sujet mais aussi sur les règles de composition du propos.

M2.4 Compétences transversales 2

EP2.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)

EP2.4.1a Langues modernes : anglais

Ce TD vise à renforcer la maîtrise de la langue anglaise, à partir de lectures et d'exercices articulés autour de questions grammaticales, lexicales et syntaxiques.

EP2.4.1b Langues modernes : allemand

Ce TD vise à renforcer la maîtrise de la langue allemande, à partir de lectures et d'exercices articulés autour de questions grammaticales, lexicales et syntaxiques.

EP2.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)

EP2.4.2a Langues anciennes : latin

Ce TD vise simultanément à l'acquisition de rudiments grammaticaux en latin et à l'initiation à la lecture de textes philosophiques de langue latine.

EP2.4.2b Langues anciennes : grec

Ce TD vise simultanément à l'acquisition de rudiments grammaticaux en grec, et à l'initiation à la lecture de textes philosophiques de langue grecque.

EP2.4.3 Apprendre à débattre

Ce TD vise à initier l'étudiant aux techniques de l'argumentation orale.

EP2.4.4 MOBIL

Semestre 3

M3.1 Histoire de la philosophie 3 : philosophie contemporaine

EP3.1.1 Philosophie du XIXe :

Ce CM est consacré à l'exposition des grandes lignes de la philosophie au 19e siècle, notamment de tradition allemande et de tradition française, à la charnière du moderne et du contemporain, sous le paradigme de l'historicité.

EP3.1.2 Nouveaux enjeux de la philosophie :

Ce CM permet d'interroger les enjeux actuels de la pensée philosophique. A la formulation de quelles questions inédites doit-elle apporter sa contribution ?

EP3.1.3 Commentaire de textes contemporains :

Ce TD propose une pratique active de lecture et d'analyse de textes de philosophie contemporaine.

M3.2 Concepts et problèmes de la philosophie 3 : philosophie de l'art

EP3.2.1 Philosophie de l'art :

Cet enseignement propose d'introduire à la philosophie de l'art, grande composante de la culture au même titre que la philosophie, la religion, la langue, etc.

EP3.2.2 Esthétique :

Cet enseignement permet d'initier à la notion d'esthétique introduite au 18e siècle pour désigner à la fois la science des règles de la sensibilité en général, distincte de celle des règles de l'entendement, et la faculté de juger dont relève le jugement de goût.

EP3.2.3 Dissertation de philosophie de l'art :

Ce TD vise au renforcement de la pratique méthodologique de la dissertation, en rapport avec le domaine spécifique de la philosophie de l'art.

M3.4 Compétences transversales 3

EP3.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)

EP3.4.1a Langues modernes : anglais :

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'anglais tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en anglais, dans la rédaction d'une argumentation en anglais ou dans la conduite d'une discussion.

EP3.4.1b Langues modernes : allemand :

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'allemand tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en allemand, dans la rédaction d'une argumentation en allemand ou dans la conduite d'une discussion.

EP3.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)

EP3.4.2a Langues anciennes : latin

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au latin par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en langue latine.

EP3.4.2b Langues anciennes : grec

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au grec ancien par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de la lecture de textes philosophiques écrits en langue grecque.

EP3.4.3 Compétences documentaires

Ce TD propose d'apprendre à étayer une problématique à l'aide de la constitution d'une documentation qui peut être de différents ordres (bibliographique, iconographique, filmique, etc.).

EP3.4.4 Transition écologique et sociale

Semestre 4

M4.1 Histoire de la philosophie 4 : philosophie antique, médiévale, renaissance

EP4.1.1 Philosophie antique :

Ce CM permet l'étude des grands courants de la philosophie antique, dans leurs enjeux métaphysiques, épistémologiques, politiques, éthiques.

EP4.1.2 Philosophie médiévale ou renaissance :

Ce CM explore les grands axes de la philosophie médiévale et de la Renaissance, au prisme de la théorie de la science, des différentes représentations du monde, de l'esthétique, de la morale et de la politique.

EP4.1.3 Commentaire de textes médiévaux ou renaissants :

Ce TD poursuit par l'analyse de textes et de questionnements spécifiques le CM de philosophie médiévale et de la Renaissance.

M4.2 Concepts et problèmes de la philosophie 4 : philosophie politique

EP4.2.1 Philosophie politique :

Ce CM examine les grands enjeux de la philosophie politique, depuis leur classification dans la pensée antique, jusqu'à la période contemporaine.

EP4.2.2 Philosophie du droit :

Ce CM examine les grands enjeux de la philosophie du droit, depuis l'antiquité jusqu'à la période contemporaine.

EP4.2.3 Dissertation de philosophie politique :

Ce TD vise au renforcement de la pratique méthodologique de la dissertation, en rapport avec le domaine spécifique de la philosophie politique

M4.3 Ouverture 2

EP4.3.1 Philosophie de la création artistique :

Ce CM analyse quelques enjeux de l'entrecroisement entre philosophie et création artistique.

EP4.3.1 Philosophie de la culture :

Ce CM examine les principaux enjeux de la philosophie de la culture, à travers l'analyse de textes classiques et contemporains.

EP4.3.3 Etude d'un medium culturel

Ce TD est consacré à l'étude philosophique d'un medium culturel à partir d'exemples pratiques.

M4.4 Compétences transversales 4

EP4.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)

EP4.4.1a Langues modernes : anglais :

Ce TD permet de renforcer l'apprentissage de l'anglais tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en anglais, dans la rédaction d'une argumentation en anglais ou dans la conduite d'une discussion.

EP4.4.1b Langues modernes : allemand :

Ce TD permet de renforcer l'apprentissage de l'allemand tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en allemand, dans la rédaction d'une argumentation en allemand ou dans la conduite d'une discussion.

EP4.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)

EP4.4.2a Langues anciennes : latin

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au latin par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en langue latine.

EP4.4.2b Langues anciennes : grec

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au grec ancien par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en langue grecque.

EP4.4.3 Apprendre à débattre

Ce TD vise à renforcer la méthodologie des techniques argumentatives, requises en philosophie et dans d'autres disciplines relatives aux sciences humaines.

EP4.4.4 MOBIL

Ce CM et ce TD visent à l'acquisition de compétences pratiques à partir de l'exercice d'une pensée rigoureuse et structurée.

EP4.4.5 PIX

Semestre 5

M5.1 Histoire de la philosophie 5 : philosophie renaissante et moderne

EP5.1.1 Philosophie de l'humanisme :

Ce CM porte sur l'étude des courants philosophiques qui articulent une pensée de la signification et de la valeur de l'humanité (morale, métaphysique et historique) avec une conception des savoirs qui la définissent (des humanités classiques aux sciences humaines). Il accorde une place centrale mais non exclusive à l'humanisme spécifiquement renaissant.

EP5.1.2 Philosophie moderne :

Ce CM tend à mettre au jour les lignes de force qui traversent la philosophie moderne à partir du 17^e siècle, en mettant l'accent sur les conséquences de la révolution scientifique dans l'ordre de la métaphysique, de la conception du sujet connaissant, de la politique et de la caractérisation de la condition anthropologique.

EP5.1.3 Commentaire de textes modernes :

Ce TD vise à une connaissance approfondie des principales questions à l'œuvre dans la philosophie moderne, par la pratique systématique de la lecture et du commentaire de textes fondamentaux de cette période.

M5.2 Concepts et problèmes de la philosophie 5 : philosophie de la connaissance et des sciences

EP5.2.1 Théorie de la connaissance :

Ce CM vise à restituer les principaux enjeux de la théorie de la connaissance, de l'antiquité à la période contemporaine, en insistant sur certaines lignes de fracture (l'opposition entre rationalisme et empirisme).

EP5.2.2 Philosophie des sciences :

Ce CM entend restituer les grands courants de la philosophie des sciences, en discussion serrée avec différents modèles de rationalité scientifique : formalisation mathématique, logique, sciences de la convention et sciences de la nature. La question du rapport entre théorie et expérience constitue l'axe principal de ce cours.

EP5.2.3 Dissertation de philosophie de la connaissance :

Ce TD propose, par des exercices, un renforcement de l'acquisition de la méthode de la dissertation, en rapport spécifique avec la philosophie de la connaissance.

M5.3 Spécialisation : philosophie des sciences humaines

EP5.3.1 Philosophie de l'esprit et psychologie :

Ce CM s'intéresse au développement contemporain de différentes figures de l'esprit (activité cognitive, l'activité mentale, conscience) en rapportant ces modèles à leurs sources dans la philosophie classique, et en discussion avec les différentes approches de la psychologie (psychologie du sens interne et psychologie expérimentale).

EP5.3.2 Philosophie des sciences humaines :

Ce CM s'intéresse au développement contemporain de différentes figures de l'esprit (activité cognitive, l'activité mentale, conscience) en rapportant ces modèles à leurs sources dans la philosophie classique, et en discussion avec les différentes approches de la psychologie (psychologie du sens interne et psychologie expérimentale).

EP5.3.3 Ouverture professionnelle :

EP5.3.3a Méthodologie des épreuves de concours :

Ce TD propose des exercices (dissertation et commentaire de texte) indispensables à la préparation aux concours d'enseignement.

EP5.3.3b Stage :

Ce TD propose des exercices (dissertation et commentaire de texte) indispensables à la préparation aux concours d'enseignement.

M5.4 Compétences transversales 5

EP5.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)

EP5.4.1a Langues modernes : anglais :

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'anglais tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en anglais, dans la rédaction d'une argumentation en anglais ou dans la conduite d'une discussion.

EP5.4.1b Langues modernes : allemand :

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'allemand tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en allemand, dans la rédaction d'une argumentation en allemand ou dans la conduite d'une discussion.

EP5.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)

EP5.4.2a Langues anciennes : latin

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au latin par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en latin.

EP5.4.2b Langues anciennes : grec

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au grec ancien par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en langue grecque.

EP5.4.3 Compétences documentaires :

Ce TD met l'accent sur le travail de composition d'un texte à caractère philosophique : comment composer un essai, une synthèse, une analyse, un résumé, un manifeste ?

EP5.4.4 MOBIL

Semestre 6

M6.1 Histoire de la philosophie 6 : philosophie contemporaine

EP6.1.1 Philosophie du XXe et XXIe :

Ce CM porte sur les concepts fondamentaux et les débats constitutifs de la philosophie contemporaine, du 20e et du 21e siècles.

EP6.1.2 Philosophie du langage :

Ce CM tend à mettre au jour les principaux enjeux de la philosophie du langage dans son rapport constitutif à d'autres domaines fondamentaux de la philosophie : philosophie de l'esprit et ontologie.

EP6.1.3 Commentaires de textes contemporains :

Ce TD vise à une connaissance approfondie des principales questions à l'œuvre dans la philosophie contemporaine, par la pratique systématique de la lecture et du commentaire de textes fondamentaux de cette période.

M6.2 Concepts et problèmes de la philosophie 6 : philosophie générale**EP6.2.1 Philosophie générale :**

CE CM porte sur les notions fondamentales de la philosophie, en axant la perspective sur le travail de problématisation et de conceptualisation.

EP6.2.2 Actualité de la métaphysique :

Ce CM vise à restituer les lignes de force qui traversent l'histoire de la métaphysique comme science de l'universel, de l'antiquité à la période contemporaine, en mettant l'accent sur le rapport inaugural (depuis Platon) entre science et philosophie.

EP6.2.3 Dissertation de philosophie générale :

Ce TD propose, par des exercices, un renforcement de l'acquisition de la méthode de la dissertation dans une perspective généraliste.

M6.3 Spécialisation : philosophie des sciences du vivant**EP6.3.1 Philosophie de la biologie et de la médecine :**

Ce CM porte sur les grands enjeux de la philosophie de la biologie et de la médecine.

EP6.3.2 Philosophie de l'environnement :

Ce CM vise à restituer les prémisses théoriques de certains débats contemporains, concernant notamment le couplage conceptuel nature-culture, et la question cruciale de la conceptualisation du donné naturel et de l'environnement, en lien avec le thème de la différence anthropologique.

EP6.3.3 Spécialisation Ouverture professionnelle :***EP6.3.3a Méthodologie des épreuves de concours :***

Ce TD propose des exercices (dissertation et commentaire de texte) indispensables à la préparation aux concours d'enseignement.

EP6.3.3b Stage :

Ce stage est conçu pour préparer l'orientation après la Licence : stage de terrain, stage d'observation ou stage court dans un laboratoire de recherche.

M6.4 Compétences transversales 6**EP6.4.1 Langues modernes (un choix parmi deux)*****EP6.4.1a Langues modernes : anglais :***

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'anglais tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en anglais, dans la rédaction d'une argumentation en anglais ou dans la conduite d'une discussion.

EP6.4.1b Langues modernes : allemand :

Ce TD permet de poursuivre l'apprentissage de l'allemand tant écrit qu'oral, de progresser dans la lecture d'un document en allemand, dans la rédaction d'une argumentation en allemand ou dans la conduite d'une discussion.

EP6.4.2 Langues anciennes (un choix parmi deux)***EP6.4.2a Langues anciennes : latin***

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au latin par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en latin.

EP6.4.2b Langues anciennes : grec

Ce TD permet la poursuite de l'initiation au grec ancien par l'apprentissage de la grammaire et du lexique. Il vise aussi à une première approche de textes philosophiques écrits en langue grecque

EP6.4.3 Apprendre à débattre

Ce TD vise à renforcer la méthodologie des techniques argumentatives, requises en philosophie et dans d'autres disciplines relatives aux sciences humaines.

EP6.4.4 CERCIP : <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/ue-cercip>

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D’ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L’UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence	2
Dispositions exceptionnelles.....	2
Art. 1 - Organisation des enseignements.....	3
Art. 2 - Inscription.....	3
Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale	3
Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information	4
Art. 5- Anonymat des copies.....	5
Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale	5
Art. 7 - Règles de progression.....	6
Art. 8 - Jury.....	7
Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale	7
Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence	7
Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies.....	8
<i>Textes de référence.....</i>	<i>9</i>
<i>Rappel.....</i>	<i>9</i>
1. Les bénéficiaires	9
a. Étudiants salariés	10
b. Étudiants engagés dans un service civique	10
c. Étudiants auto-entrepreneurs.....	10
d. Étudiants inscrits en double cursus à l’université de Tours.....	10
e. Étudiant.es chargé.es de famille	10
f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)	10
g. Étudiantes enceintes.....	11
h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau.....	11
i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau	11
j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d’une association reconnue d’intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l’université de Tours	11
k. Étudiant·es élu·es.....	11
l. Étudiant·es aidant·es	11
m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire	11
2. Procédure et calendrier de la demande	12
3. Cas d’exclusion	12
a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)	12
b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence.....	12
4. Aménagement d’emploi du temps.....	12
5. Contrôle des Connaissances	12
6. Directions d’études en licence et contrat pédagogique.....	13

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1 et D. 612-2 et suivants ;
- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.
- [Circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000](#) portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, publiée au BO n°10 du 9 mars 2000

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique après avis des conseils de composantes.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adaptées à la diversité des diplômes et des parcours de formation. La réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et les autres modalités d'évaluation applicables.

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences doivent être précises, détaillées et publiées dans le délai d'un mois. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Des nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettant le passage d'examens à distance, peuvent être prises en raison d'un mouvement de grève avec blocages, tant des locaux de l'université que des locaux extérieurs dans lesquels devaient se dérouler les examens, rendant impossible le respect des modalités prévues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n°1801653). Ce dispositif permet aux étudiants de bénéficier des évaluations prévues dans le cadre de leur formation et nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par le ou la vice-président.e CFVU le contrôle continu pourrait être remplacé par

un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.

Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 1 - Organisation des enseignements

Licence

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les parcours de licence sont organisés en six semestres d'enseignement, en blocs de compétences et en unités d'enseignements (nommés modules) afin de séquencer les apprentissages.

La licence est structurée sur 3 années (L1, L2 et L3) validant chacune 60 crédits (ECTS).

Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant.e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé.e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

Dans le cadre de son inscription pédagogique, chaque étudiant.e conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant.e mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant.e et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et

l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.e.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- un contrôle continu et régulier,
- un examen terminal,
- ces deux modes de contrôle combinés.

L'évaluation continue (hors régimes spéciaux) fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire. Elle consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre et doit accompagner l'étudiant.e dans la progression de ses apprentissages. Elle revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Ce mode d'évaluation n'exclut pas de prévoir une épreuve de fin de semestre dont le poids ne peut pas excéder 50% dans le calcul de la moyenne pour les étudiant.e.s non RSE mais valant examen pour les étudiant.e.s RSE (qui bénéficient d'une dispense d'assiduité et auxquels le contrôle continu ne peut pas être imposé). Les modalités spécifiques pour les étudiant.e.s RSE devront être clairement établies et affichées en début d'année universitaire.

Lorsqu'un module est constitué de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par année universitaire pour chaque élément pédagogique : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences devront être organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant.e de bénéficier d'une seconde chance.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

- 1° d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- 2° ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un.e étudiant.e a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études, il bénéficie de droit d'une évaluation de

substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des regroupements d'épreuves pourront être mis en place y compris lorsque ces modules sont constitués de plusieurs EP.

Le dispositif de report des notes de « première session » en cas de non-présentation à une épreuve relevant de la seconde chance est mis en place.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tous les étudiant.e.s autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves terminales est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Les modalités du contrôle continu sont librement déterminées par l'enseignant dans le respect de l'obligation réglementaire d'au moins deux évaluations (art. 11 de l'arrêté du 30 juillet relatif au diplôme national de licence). Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies lors des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle mais, en l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation du module auquel il appartient.

Pour toutes les licences générales (hors cas particulier du CPES), une année universitaire sera validée selon les conditions cumulatives suivantes :

- Moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 ;
- Moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20 ;

Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre).

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

Pour les mentions de licence qui comptent plusieurs parcours, la même règle en matière de compensation devra s'appliquer à tous les parcours.

Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un.e étudiant.e peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique défini dans les maquettes de formation du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

Points bonifiants

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire et/ou MOBIL seront attribués pour chaque année de licence.

Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.

Ils ne sont ni conservables ni capitalisables en cas de redoublement.

Ils seront définis comme suit :

- La note d'un CERCIP bonifiant est divisée par 60 puis ajoutée à la moyenne à l'année.
- La note du MOBIL est divisée par 120 puis ajoutée à la moyenne à l'année.

Remarque

Le principe d'une édition d'un relevé de notes à l'issue de chacun des semestres impairs sera conservé pour permettre aux étudiants de disposer d'un bilan de leurs résultats (indispensable notamment pour les étudiant.e.s en mobilité ou pour le dépôt de dossiers de candidature dans d'autres formations).

Gestion des absences

Chaque filière définit pour chaque élément pédagogique ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou terminal à un élément pédagogique, l'étudiant.e n'a pas de note à cet EP. La mention ABI (absence injustifiée) est saisie et sa note à l'année n'est pas calculée. Il bénéficie de la seconde chance.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu (par une explication écrite adressée à l'enseignant), la note de 0 est attribuée. En revanche, il peut être possible :

- de proposer une évaluation de substitution dont la note remplace le 0 (mais en aucun cas obligatoire) ;
- si trois épreuves au moins ont été données, de ne retenir que les deux meilleures notes obtenues ou de sous-pondérer la plus mauvaise note (par exemple).

En cas d'absence justifiée (par une explication écrite adressée à la scolarité) à une évaluation en contrôle terminal, la note de 0 est attribuée et l'absence ne bloque pas le calcul de la note à l'année.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative est annuelle. L'étudiant.e s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6). L'étudiant.e ayant validé son année d'inscription est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf renoncement au bénéfice de cette procédure, l'étudiant.e AJAC :

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la deuxième année de la licence, s'il.elle a capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;
- Est autorisé.e à s'inscrire dans la troisième année de la licence, s'il.elle a validé la première année de licence et a capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des EP d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant.e doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8 - Jury

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A l'issue du semestre impair, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les notes aux EP et aux modules seront communiquées à l'étudiant.e sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury ne peut pas modifier les règles fixées par les modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

La validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme.

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant.e, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant.e concerné.e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant.e.s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Annexe 3 Le régime spécial d'études

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master – Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 septembre 2024

Textes de référence

- [Code de l'éducation](#), notamment ses articles L. 611-11, D. 611-7 et suivants ;
- [Arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 12 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence ;
- [Circulaire n°2000-003 du 1^{er} mars 2000](#) relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- [Circulaire du 30 janvier 2023](#) relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.

Rappel

Le Règlement des Études et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiant·es, sauf à celles et ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend [des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiant·es de leur mode de contrôle des connaissances et des compétences](#) : uniquement examen terminal ; ou contrôle continu ; ou contrôle continu et examen terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le RSE peut se limiter à un aménagement d'emploi du temps afin de prendre en considération les étudiant·es occupant leur emploi pendant les périodes des enseignements ou ayant des incidences sur leur emploi du temps (par exemple travail de nuit, tôt le matin).

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiant·es en formation Initiale et ne peut être accordé aux stagiaires en Formation Continue. De même, la situation des apprentis est incompatible avec un aménagement d'études.

L'organisation du RSE est fixée pour chaque diplôme et doit être indiquée dans le descriptif des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de travaux dirigés (TD) et ne peut en être exclu, même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

1. Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Études les étudiant·es des catégories suivantes :

a. Étudiants salariés



Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Études, l'étudiant·e doit exercer une activité professionnelle concomitante aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps. Les horaires de travail de l'étudiant·e sont néanmoins à prendre en considération (travail de nuit notamment)

Il ou elle doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre, ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire, ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- La ou le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiant·es « salarié·es » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex : chômage ou décès d'un parent) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant·e l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre exceptionnel, par le directeur ou la directrice de la composante concernée.

b. Étudiants engagés dans un service civique

Joindre le contrat d'engagement de service civique.

c. Étudiants auto-entrepreneurs

Joindre une attestation du statut d'auto-entrepreneur.

d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Études ne s'applique alors que pour la préparation aux examens correspondant à l'« inscription seconde » de l'étudiant·e, qui doit préparer normalement les examens du diplôme pour lequel il ou elle est inscrit·e en « inscription première ».

Lors de la session de seconde chance, les étudiant·es pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiant·e s Ajourné·es Autorisé·es à Continuer (AJAC) ne sont pas considéré·es comme des étudiant·es en double cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

e. Étudiant.es chargé.es de famille

Ce statut s'applique aux étudiant·es parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant·e devra fournir une photocopie du livret de famille.

f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université pour que ses besoins soient évalués et son statut reconnu. Il ou elle peut ainsi bénéficier

de dispositions particulières : aménagement d'emploi du temps, majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

g. Étudiantes enceintes

L'étudiante devra fournir à sa scolarité un document attestant son état de grossesse afin que le RSE puisse lui être accordé sur le temps du congés maternité (6 semaines avant et 10 semaines après la date présumée d'accouchement). En cas de symptômes invalidants nécessitant des mesures particulières, l'étudiante devra alors contacter le SSE pour compléter l'évaluation de ses besoins spécifiques.

h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Le statut de sportive ou sportif de bon niveau est un statut spécial accordé par le SUAPS après examen d'un dossier par une commission ad hoc. L'obtention de ce statut permet de reconnaître la pratique sportive de certain·es étudiant·es non inscrit·es sur les listes établies par les fédérations françaises.

i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Ces étudiant·es bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure dédiée. Le statut est accordé après l'instruction d'un dossier examiné par une commission ad hoc.

j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours »

Joindre un document rédigé par le président de l'association attestant de l'engagement au sein de l'association. Seules les fonctions de Président·e, secrétaire, trésorier·e sont reconnues comme engagement au sein d'une association étudiante.

k. Étudiant·es élu·es

Sont concerné·es :

- les élu·es à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS ainsi que les élu·es dans les conseils de composante.
- les vice-président·es étudiant·es de l'université ou chargé·e s de mission auprès de la présidence et les directeurs/trices adjoint·es des composantes ;
- les étudiant·es ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

l. Étudiant·es aidant·es

Sont concernés les étudiant·es accompagnant un proche (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou sœur, conjoint, enfant, etc.) en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante, afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne à titre non professionnel.

m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

Joindre le contrat attestant de l'engagement.

2. Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant·e qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire dédié, en fournissant les pièces justificatives demandées et en respectant le calendrier arrêté. Ce formulaire est accessible sur le site web de l'université.

3. Cas d'exclusion

a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux unités d'enseignement prévoyant des stages obligatoires. Des modalités d'organisation ou d'allègement pourront toutefois être proposées aux étudiant·es en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant·e responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant·e RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence

En licence, l'étudiant·e AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les modules ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant·e doit privilégier les modules de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant·e devra impérativement privilégier les EP et/ou modules du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

4. Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiant·es RSE sont autorisé·es à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre. L'étudiant·e de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiant·es en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

5. Contrôle des Connaissances

Le RSE permet à l'étudiant·e d'être dispensé·e de tout ou partie du contrôle continu. Il ne concerne pas les étudiant·es inscrits dans les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieur et BUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant·e reconnu·e en situation de handicap ou sportif.ve de haut niveau doit être défini en accord avec le SSE ou le SUAPS et le responsable d'année.

L'étudiant·e RSE peut choisir, par élément pédagogique, entre les deux formules de contrôle des connaissances et des compétences :

- soit uniquement un examen terminal,
- soit les modalités du régime général (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant·e sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiant·es. Cependant, les étudiant·es bénéficiaires du RSE doivent être averti·es par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer, dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les aménagements d'études et d'examens proposés par la filière.

6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiant·es. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et d'en assurer le suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant·e ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiant·es, les directeurs et directrices d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiant·es dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.



Faculté des arts & sciences humaines

Site Tanneurs

3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex 01



LIVRET
DES ÉTUDES

ici en ligne ►

